

MAIRIE DE LE MOLAY-LITTRY

Calvados

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUILLET 2009**

Présents : Mrs LEROUX, MADELAINE, BREYNE, PETRAS. CORNEVILLE. Mlle BOUILLON Emilie, M. ADAM, Mmes LEBATARD, MOTTIN, M. LECONTE, Mme BAILHACHE, M. PLINE, Mrs LERECULEY, MARIOTTI, BRIARD, Mme BOUILLON Florence, Mrs POSTIC, SIMON.

Absents excusés : Mrs BERTIER, LECLUSE, HAREL, Mme GODARD

Secrétaire : Mlle Emilie BOUILLON

Pouvoir : Mr BERTIER a donné pouvoir à Monsieur ADAM

Mr LECLUSE a donné pouvoir à Monsieur BREYNE

**AMENAGEMENT DE LA PLACE**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du résultat de la consultation pour la construction du module, la commission d'appel d'offre a retenu le seul dossier présenté conjointement avec l'entreprise STEBA de Crouay et l'entreprise DALO de Rambouillet.

La partie « gros œuvre » s'élève à 53 836.80 euros H.T. et la partie « construction » à 244 879.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal autorise la Maire à signer les actes d'engagements correspondants.

Le Conseil Municipal se félicite du déroulement des travaux d'aménagement de la place où les entreprises retenues maîtrisent ce chantier permettant de faire face aux éventuelles adaptations à réaliser

**ASSAINISSEMENT RAPPORT TECHNIQUE**

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'assainissement de l'année 2008 concernant le fonctionnement du réseau d'eaux usées et de la station d'épuration. Les résultats d'analyse sont conformes aux normes imposées. Chacun a pris connaissance des équipements et des travaux à prévoir ainsi que de l'avancement du dossier de la nouvelle station d'épuration avec le planning prévisionnel des travaux.

**COMMISSION DES ESPACES VERTS**

Monsieur CORNEVILLE, Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le travail de la Commission « espaces verts » sur le dossier d'aménagement de la place.

Celui-ci fait apparaître une harmonisation de diverses variétés, avec des couleurs différentes. Des devis auprès des pépiniéristes ont été sollicités afin de connaître le coût de cet investissement. Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'évolution de ce dossier.

D'autre part, le Conseil Municipal se félicite de l'aménagement du rond-point où les plantations sont magnifiques.

**COMMISSION DES MARCHES**

La Commission des marchés s'est réunie avec le placier afin d'examiner la situation actuelle du marché. Celui-ci est en pleine expansion, ce qui occasionne des dysfonctionnements et un non respect des règles de sécurité.

Une mise au point sur le site avec les exposants a eu lieu délimitant pour l'instant et pendant la durée des travaux le marché uniquement sur la place principale.

Une extension pourra être envisagée, une fois les travaux de la place terminés, si le besoin s'en fait ressentir.

### COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES

Le Conseil Municipal se félicite du bon déroulement des cérémonies du 14 juillet et remercie l'ensemble des participants.

Le Conseil Municipal demande à la Commission de réfléchir sur une nouvelle organisation de ces festivités qui pourraient se dérouler uniquement le soir du 13 juillet avec l'ensemble des intervenants.

### COMMISSION GYMNASSE

La Commission Gymnase s'est réunie avec l'ensemble des utilisateurs du Gymnase afin de redéfinir avec chacun des bonnes bases de fonctionnement pour la rentrée. Les enseignants devront être plus vigilants vis-à-vis du comportement de certains élèves afin de les sensibiliser sur le respect du bâtiment. Le Syndicat du collège s'est engagé à réaliser certains travaux de remise en état de ce bâtiment. Une surveillance de ce bâtiment sera faite.

### COMMISSION MÉDIATHÈQUE

Le bilan de fréquentation des 6 premiers mois de l'année est satisfaisant ce qui représente moins d'abonnés mais plus de groupes scolaires.

La date du Mardi 20 octobre 2009 a été choisie pour célébrer les 2 années d'ouverture de la médiathèque sur le thème du cirque.

La commission étudie pour l'année 2010, les diverses expositions qui pourront être installées à la médiathèque.

D'autre part, la médiathèque fermera 2 semaines courant août et ce en raison d'une baisse de fréquentation constatée sur cette période.

### COMMISSION VOIRIE

Monsieur ADAM, Conseiller Municipal a présenté au Conseil Municipal dans un premier temps le rapport de la commission voirie intercommunale avec les travaux réalisés par l'entreprise MASTELLOTTO.

Le bilan est mitigé et certaines réserves ont été soulevées sur le travail exécuté, une garantie supplémentaire d'un an a été demandée à l'entreprise.

Suite à la journée « Portes Ouvertes » des services techniques, plusieurs communes sont intéressées par le fonctionnement de la machine à peinture.

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition celle-ci moyennant un coût à définir. Par contre, le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande d'utiliser le matériel pour les enduits.

La Commission voirie présente au Conseil Municipal le bilan du broyage. Le kilométrage est conforme au devis, par contre deux passages complets de broyage devront être réalisés en 2010 afin de réaliser du bon travail.

Un inventaire de l'état des chaussées a été fait par Messieurs ADAM et LE TOURNEUR, celui-ci sera examiné par la Commission et ce afin de déterminer les priorités.

D'autre part, le Conseil Municipal accepte les propositions de la Commission, à savoir le prolongement des travaux de busage au Canard. Par contre, pour les travaux de busage de la route de Balleroy, celle-ci étant départementale une demande sera faite auprès des services compétents afin d'obtenir leur accord.

La Commission voirie rencontrera courant août le propriétaire du talus situé à la Boissellerie, celui-ci devenant dangereux pour la circulation.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des travaux réalisés par les services techniques depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la rue de la Gare ainsi que la route de Balleroy seront inscrites pour 2010 dans le programme de rénovation des voiries départementales. De ce fait, le Conseil Municipal demande à la commission de sécurité de réfléchir dès à présent sur les dispositions à prendre Rue de la Gare afin de sécuriser celle-ci.

### CONTRAT D'UTILISATION DU STADE DE BALLEROY

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la convention établie entre la commune de BALLEROY et la commune du MOLAY-LITTRY pour la mise à disposition du stade de BALLEROY à la Lystrienne Sportive.

Celle-ci est établie pour un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer celle-ci précisant les conditions d'utilisation de ce terrain.

### CONTRATS DE MAINTENANCE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats de maintenance suivants :

Pour l'ascenseur de la mairie avec la société ALTI-LIFT pour un montant annuel de 1 275.46 euros HT et ce pour une durée de 5 ans.

Pour le système de sécurité incendie du Musée de la Mine avec DEF pour un montant annuel de 351.50 euros HT et ce pour une durée de 3 ans.

### DECISION MODIFICATIVE N° 2

Afin de permettre d'isoler sur le budget les dépenses concernant la construction du module, des travaux d'aménagement de la place, le Conseil Municipal décide d'effectuer le virement de crédit suivant sur le budget primitif 2009.

Section d'Investissement

Dépenses

Article 2315 (opération 18 Aménagement de la Place) = - 367 320 euros

Article 2313 (opération 19 construction module) = + 367 320 euros

### DEMANDE DE FINANCEMENT : LIGNE DE TRESORERIE

Pour assurer le préfinancement du projet d'aménagement de la place, Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré décide

- de solliciter, auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, une ligne de Court Terme de Trésorerie se décomposant comme suit :
  - 
  - ❖ Montant de la ligne : 700 000 euros
  - ❖ Indice : EURIBOR 3 mois moyenné N-1
  - ❖ Marge : 0.60%
  - ❖ Paiement des intérêts : trimestriel
  - ❖ Montant minimum par tirage : 5 000 euros
  - ❖ Frais de dossiers 400 euros
- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts
- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires,
- de conférer en tant que besoin toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT

Afin de pouvoir poursuivre la mission du Fonds de Solidarité pour le logement, Le Conseil Municipal décide d'apporter sa contribution. Une cotisation correspondant à un forfait fixé actuellement à 2.70 euros par logement social implanté sur le territoire de la Commune sera versée en 2009 à cet organisme, afin de venir en aide aux personnes en difficulté.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif 2009 à l'article 6557 « contribution au titre de la politique habitat » soit 688.50 euros correspondant à 17 logements de l'OPAC, 227 logements de LOGI-PAYS et 11 logements HPE

### PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal fixe comme suit la rémunération de ces agents pour le remplacement effectué au secrétariat de mairie pendant les congés :

Madame Adeline LE TOURNEUR pour 6 h 25/35 heures de l'indice brut : 299 et de l'indice majoré 294

Madame Chantal GRAS pour 12 h 65/35 heures de l'indice brut : 364 et de l'indice majoré 338

### SUBVENTION

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de l'Association « Les galas du Tronquay » organisatrice du Village Sécurité qui aura lieu le 16 et 17 octobre 2009 sur la commune, sollicitant une subvention pour l'aider à financer cette manifestation.

Le Conseil Municipal, charge la commission des associations de prendre contact avec celle-ci pour connaître ses besoins, et se prononcera lors de sa prochaine réunion au mois de septembre.

### SUBVENTION

Le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Général dans le cadre du programme « Cœur de Bourg » pour les travaux de couverture à réaliser sur les églises Saint Germain et Saint Clair. Le montant de ces travaux s'élève à 91 105.03 euros T.T.C.

D'autre part, pour les travaux de couverture sur la salle du Molay et sur les petites halles où le montant est estimé à 15 866.23 euros TTC, le Conseil Municipal sollicite également l'aide du Conseil Général étant donné que ces salles sont utilisées par les Associations pour exercer leurs activités.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer ces deux dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Général pour que celui-ci puisse apporter son soutien pour financer ces travaux.

### TRAVAUX

La commission d'appel d'offre a examiné les divers devis de couverture qui ont été sollicités auprès de 3 entreprises et propose au Conseil Municipal de retenir :

L'entreprise SEBESTA du Breuil en Bessin pour les travaux de l'église Saint Clair du Molay pour un montant de 45 608.68 euros TTC et pour ceux des Petites Halles pour 4 018.85 euros TTC

L'entreprise R2C du Molay-Littry pour les travaux de l'église Saint Germain pour un montant de 45 496.35 euros TTC et pour ceux de la Salle du Molay pour 11 847.38 euros TTC

L'entreprise MOUILLARD de Longueville pour les travaux concernant le logement communal situé route de Balleroy ainsi que le bâtiment mis à disposition à l'Intercom Balleroy-LE MOLAY-LITTRY pour un montant de 29 397.95 euros TTC

Le Conseil Municipal accepte ces propositions et autorise le maire à signer les devis correspondants pour engager les travaux.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Molay-Littry, le 08 Août 2009

Le Maire

Denis LEROUX

